

SEGUICE

Republique Démocratique du Congo

Ministère des Finances

Direction Générale des Douanes et Taxes



Direction Provinciale du Congo - Central

N° DP-KC/Sec/SDAF/DIR/1006/2021

NOTE DE SERVICE

- Aux Chefs des bureaux de la DGDA/Kongo Central ;
- Aux Usagers de la Douane ;
- Aux Transporteurs Routiers.

Concerne : formalités d'obtention du BAS dans le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE).

1. Il est porté à la connaissance des transporteurs routiers, des commissionnaires en douanes et autres usagers de la douane que l'accomplissement des formalités d'enregistrement de la déclaration en douane et de sortie des marchandises du poste frontalier de LUFU est désormais subordonné au passage obligatoire à dater de ce Lundi 06 Décembre 2021 via la plateforme du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur mis en application du Décret n°15/019 du 14 octobre 2015;

2. Cette autorisation de sortie est attribuée automatiquement par le GUICE à l'issu des formalités auprès des différentes structures paramétrées;

3. Sont concernées par la présente note à toutes les marchandises importées excepté les produits pétroliers;

4. Le Chef du Bureau de la douane de LUFU, en sa qualité de gestionnaire des entrepôts de LUFU (Entrepôt de Pacific Trading et autres), est chargé en ce qui le concerne, de veiller à l'application stricte de la présente note.

Fait à Matadi, le 09 / 11 / 2021

ZOE BOKANYA LOMBOTO



CI : SEGUICE/Matadi.

Toujours à l'avantage aujourd'hui plus qu'hier et demain plus qu'aujourd'hui !
 Immeubles SOCOPE et SAFRICAS, sise Avenue Pêcheres
 N° 16, Quartier CINE PALACE, Commune de Matadi
 E-mail : drdasesdpc@gmail.com